En France, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a ajouté le qualificatif «psychique», au côté de «mental» et «cognitif», à la liste des fonctions durablement altérées ouvrant des droits aux personnes atteintes. Elle a ouvert un nouvel espace d'interrogations pour la recherche en sciences sociales et en sciences cognitives. Les usagers de la psychiatrie (les malades et leurs familles) peuvent-ils s'emparer de ces droits? Le souhaitent-ils ? Le droit à compensation ouvre un nouveau marché pour les professionnels de la réhabilitation et de l'accompagnement. Sont-ils armés pour ces nouvelles demandes ?

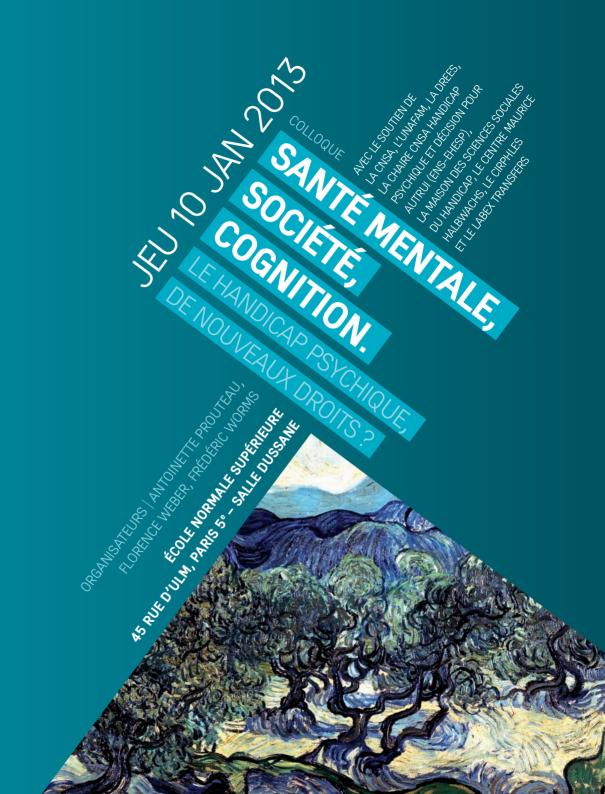
Pour répondre à cette actualité française les Editions rue d'Ulm ont traduit *Voyage en terres bipolaires. Manie et dépression* dans la culture américaine de l'anthropologue Emily Martin. Un tel décentrement ouvre de nouvelles perspectives.

Le colloque du 10 janvier 2013 confronte à cette occasion les sciences sociales et les sciences cognitives.

Comment combiner la description ethnographique, la description clinique et l'expérimentation? Si le cerveau est social, comment tirer toutes les conséquences du primat de la relation à autrui? Prendre au sérieux l'expérience des personnes décrites comme malades mentales n'ébranle-t-il pas les représentations occidentales de la rationalité?

Philosophes, juristes et sociologues examinent le paradoxe central du handicap psychique : peut-on soigner, aider, accompagner contre son gré une personne diagnostiquée comme malade mentale ? En amont de la prise en charge, économistes, psychiatres et psychologues peuvent-ils coopérer pour mesurer le handicap psychique et ouvrir les droits à compensation inscrits dans la loi ?

La veille, un atelier de recherches discute les perspectives ouvertes par le livre d'Emily Martin en anthropologie de la santé mentale. Les jours suivants, l'école d'hiver des 11 et 12 janvier réunit des chercheurs de différentes disciplines et des professionnels du handicap psychique pour examiner les modalités de la prise en charge et les questions qu'elle soulève.





9h30 | Accueil des participants 10h00 | **Nicolas Henckes** (CERMES3), Le handicap psychique en France, 1970-2010: quelle politique pour quels droits?

\_

## SESSION 1 | HANDICAP PSYCHIQUE ET DÉCISION POUR AUTRUI

Président | **Jean-François Ravaud** (INSERM, MSSH)

\_

## 10h20 | Anne Caron Déglise

(Cour d'appel de Paris), Autonomie et protection des personnes souffrant d'un handicap psychique: quel équilibre et quels droits?

10h40 | **Fabrice Gzil** (Fondation Médéric Alzheimer), *Autonomie fonctionnelle, morale et sociale: comment articuler, en théorie et en pratique, les trois dimensions de l'autonomie?*11h00 | **Florence Weber** (CMH, MSSH), *La perception du danger dans la décision* 

11h20 | Discussion animée par **Frédéric Worms** (CIRPHLES) 12h30 | Déjeuner

pour autrui

\_

## SESSION 2 | SANTÉ MENTALE, SOCIÉTÉ, COGNITION

Président | Eric Brian (EHESS, CMH)

\_

14h | Emily Martin (NYU), Rationality and Mood Disorders: Paradoxes of Mental Health 14h30 | Alain Berthoz (Collège de France), Le changement de point de vue, un élément fondamental de la relation avec autrui et l'empathie 15h00 | Nicolas Georgieff (ITTAC, CH le Vinatier), Du déficit de Theory of Mind aux pathologies de l'empathie 15h30 | Discussion animée par Anne Lovell (CERMES3) 16h30 | Pause

\_

## SESSION 3 | MESURER LE HANDICAP PSYCHIQUE, POUR QUOI FAIRE? Président | Bertrand Escaig (UNAFAM)

17h00 | Christine Passerieux (Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines), La place de l'entourage dans l'évaluation du handicap psychique
17h20 | Antoinette Prouteau (Université Victor Segalen, Bordeaux), Mesurer le handicap psychique: enjeux et méthodes
17h40 | Discussion animée par
Agnès Gramain (Université Paris 1)
19h00 | Fin